

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal du Village de Warden tenue le mercredi 3 mars 2021, à 18h00, à la mairie du Village de Warden sise au 172, rue Principale à Warden.

Présences : Monsieur Philip Tétrault, maire
Monsieur Serge Blanchard, conseiller, poste numéro 1
Madame Normande Hébert, conseillère, poste numéro 2
Monsieur Jean-Claude Beaumont, conseiller, poste numéro 3
Madame Barbara Talbot, conseillère, poste numéro 4
Monsieur Martin Labrecque, conseiller, poste numéro 5
Madame Lorrie Wheeler, conseillère, poste numéro 6

Absences;

Le conseil siégeant au complet sous la présidence du maire, monsieur Philip Tétrault.

Monsieur Martin Labrecque s'est joint au groupe à 18h06

Était également présent : Monsieur Robert Désilets
Directeur général et secrétaire-trésorier

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 18h00, monsieur le maire, Philip Tétrault déclare la séance ouverte **(à noter que cette séance se déroule sur Zoom vidéo suite aux nouvelles directives gouvernementales à cause de la 2^e vague de la pandémie Covid-19) sans cesse grandissante. Seuls le conseiller monsieur Jean-Claude Beaumont, le maire et le directeur général sont présents à la salle du conseil.**

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-03-033

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de : Madame Normande Hébert
Appuyée par : Monsieur Serge Blanchard
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden adopte l'ordre du jour tel que présenté;

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2021

2021-03-034

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2021

Sur une proposition de : Monsieur Jean-Claude Beaumont
Appuyée par : Madame Lorrie Wheeler
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden adopte le procès-verbal de séance ordinaire du 3 février 2021 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. Correspondance

Le conseil constate le dépôt et accuse réception des éléments de correspondance ci-dessous présentés :

- 4.1 Ministère des Transports
- 4.2 MRC La Haute-Yamaska :
 - 4.2.1 La MRC de la Haute-Yamaska joint sa voix à une campagne nationale sur le respect de la démocratie;
 - 4.2.2 Économie circulaire; La MRC de la Haute-Yamaska, Granby Industriel et le CLD Brome Missisquoi lancent un tout nouveau projet dans la région;
 - 4.2.3 Départ de monsieur Luc Couture de la MRC Haute-Yamaska;
- 4.3 MAMH
 - 4.3.1 Rencontre virtuelle de la coopération franco-québécoise;
- 4.4 Ministère de la Santé et des Services sociaux - Coronavirus.
- 4.5 Bureau du député de Brome Missisquoi – Nouveau programme du ministère des Transports pour le vélo en libre-service;
- 4.6 Ville de Waterloo – rapport des constats émis sur le territoire;
- 4.7 Dévoilement des lauréats de la 2^e édition des Bourses d’initiatives en entrepreneuriat collectif de la Montérégie;
- 4.8 Gestrie Sol – remerciement à la demande d’appui reçue;
- 4.9 Association pulmonaire du Québec – mobilisation des municipalités pour la réduction de l’herbe à poux;

5. AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

6.1 Conciliation bancaire au 28 février 2021

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil la conciliation bancaire au 28 février 2021 indiquant un solde aux livres de 11 410.57 \$.

2021-03-035

APPROBATION DE LA CONCILIATION BANCAIRE

Sur une proposition de : Monsieur Martin Labrecque

Appuyé par : Madame Normande Hébert

Il est résolu à l’unanimité :

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden approuve la conciliation bancaire au 28 février 2021, telle que présentée.

ADOPTÉE

6.2 Rapport budgétaire au 28 février 2021

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport budgétaire au 28 février 2021, indique des revenus de 435 588.24 \$ et des dépenses de fonctionnement de 39 703.08 \$

6.3 Approbation des comptes payés au 28 février 2021

2021-03-036

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS AU 28 FÉVRIER 2021

Sur une proposition de : Madame Lorrie Wheeler
Appuyé par : Monsieur Serge Blanchard
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden accepte les paiements effectués du 1^{er} au 28 février 2021 totalisant 105,895.97 \$ tels que présentés ci-après :

Comptes payés : 104 001.13 \$

Salaires nets payés : 1 894.84 \$

ADOPTÉE

6.4 Approbation des comptes à payer au 28 février 2021

2021-03-037

APPROBATION DES COMPTES À PAYER AU 28 FÉVRIER 2021

Sur une proposition de : Madame Normande Hébert
Appuyé par : Monsieur Serge Blanchard
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden accepte les comptes à payer totalisant 467 569.98 \$ présentés ci-après et en autorise le déboursé :

Liste des comptes à payer au 28 février 2021

nom	description	montant	total
Bertrand Ostiguy	déneigement	3 937,49	3 937,49
Comptoir Agricole de Waterloo	achat chlore	131,75	131,75
TGC Inc.	décompte no.4	431 745,90	431 745,90
Paul Lussier	frais de déplacement	48,00	
Paul Lussier	frais de déplacement	48,00	
Paul Lussier	frais de déplacement	48,00	144,00
Papeterie Atlas	fourniture de bureau	123,12	123,12
Réseau Biblio de la Montérégie	quote-part	517,25	517,25
D.Touchette arpenteur-géomètre	honoraires professionnels	4 000,00	4 000,00
Bell	facturation mensuelle	70,66	70,66
Serv.Richard Lussier (Div.Déneig	déneigement	1 434,14	1 434,14
Aquatech	prise en charge eau potable	1 684,45	
	prise en charge eaux usées	291,89	1 976,34
Philip Tetrault	achat terrain	22 219,56	22 219,56
Placements Guillaume Lavoie Inc.	honoraires professionnels	1 011,78	1 011,78
Eurofins	analyse eaux usées	190,86	190,86
Blanchard Serge	frais de poste	6,88	
	frais de poste	57,35	
	fourniture de bureau	2,90	67,13
			467 569,98

ADOPTÉE

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE (POLICE, INCENDIE)

7.1 Rapport annuel protection et prévention incendie 2020;

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport annuel protection et prévention incendie 2020.

7.2 Rapports mensuels du service de sécurité incendie février 2021;

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport mensuel du mois de février 2021.

8. TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

8.1 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 2021 et reddition de compte 2020;

2021-03-038

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL 2021 ET REDDITION DE COMPTE 2020;

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 10 962 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

Sur une proposition de : Monsieur Jean-Claude Beaumont
Appuyé par : Monsieur Martin Labrecque
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité du Village de Warden informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;

ADOPTÉE

8.2 Approbation du décompte progressif no.4 concernant les travaux de mises aux normes en eau potable;

2021-03-039

APPROBATION DU DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NO.4 CONCERNANT LES TRAVAUX DE MISES AUX NORMES EN EAU POTABLE;

ATTENDU QUE la municipalité du village de Warden a obtenu le 8 octobre 2019 ces certificats d'autorisation auprès du ministère de L'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en lien avec son projet de mise aux normes des infrastructures de production et de distribution d'eau potable;

ATTENDU QUE la municipalité du village de Warden a obtenu du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation une lettre daté du 12 août 2020 confirmant l'aide financière en lien avec son projet de mise aux normes des infrastructures de production et de distribution d'eau potable suite à la demande de la municipalité au programme PRIMEAU, sous-volet 1.2 concernant le projet de mise aux normes de l'approvisionnement en eau potable via la résolution 2019-10-128 lors de la séance régulière du 22 octobre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité du village de Warden a obtenu le 4 septembre 2020 l'approbation de son règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE la municipalité du village de Warden est allée en appel d'offres publiques sur SEAO pour la réalisation de son projet de mise aux normes des infrastructures de production et de distribution d'eau potable et dont l'ouverture a eu lieu le jeudi 11 juin 2020 à 11 heures à l'hôtel de ville de la municipalité;

ATTENDU QUE trois soumissionnaires ont déposé une offre de service sur ce projet, soit TGC Inc, Entreprise G.N.P. Inc. et Excavation St-Pierre et Tremblay Inc.

ATTENDU QUE la firme TGC en est sortie, le plus bas soumissionnaire conforme et dont la municipalité du village de Warden lui a octroyé le contrat;

ATTENDU QUE la firme TGC présente à la municipalité du village de Warden son **décompte progressif no.4** au montant de **taxes incluses**;

ATTENDU QUE la firme AVIZO mandatée pour la surveillance de ce chantier recommande le paiement du décompte progressif no.3 tel que présenté;

Sur une proposition de : Monsieur Serge Blanchard
Appuyé par : Madame Normande Hébert
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la municipalité du village de Warden accepte la recommandation de la firme Avizo mandatée pour la surveillance chantier et autorise son directeur général à faire le paiement à l'entreprise TGC du **décompte progressif no.4** au montant de 431,745.90 \$.

ADOPTÉE,

9.URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

9.1 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 3,000,000.00 \$ qui sera réalisé le 17 mars 2021;

2021-03-040

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 3,000,000.00 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 17 MARS 2021;

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité du village de Warden souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 000 000 \$ qui sera réalisé le 17 mars 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2020-149	3 000 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour le règlement d'emprunt numéro 2020-149, la Municipalité du village de Warden souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

En conséquence,
Sur une proposition de : Madame Normande Hébert
Appuyé par : Monsieur Jean-Claude Beaumont

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 17 mars 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 17 mars et le 17 septembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

CD DE WATERLOO
4990, RUE FOSTER
WATERLOO, QC
J0E 2N0

8. Que les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Municipalité du village de Warden, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2020-149 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 17 mars 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE

9.2 Adjudication du contrat de financement par soumissions pour l'émission d'obligations dans le cadre du projet de mise aux normes en eau potable;

2021-03-041

ADJUDICATION DU CONTRAT DE FINANCEMENT PAR SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS DANS LE CADRE DU PROJET DE MISE AUX NORMES EN EAU POTABLE;

Soumissions pour l'émission d'obligations

Date d'ouverture :	3 mars 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 7 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	17 mars 2021
Montant :	3 000 000 \$		

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 2020-149, la Municipalité du village de Warden souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité du village de Warden a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 17 mars 2021, au montant de 3 000 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

132 000 \$	0,45000 %	2022
134 000 \$	0,50000 %	2023
136 000 \$	0,80000 %	2024
138 000 \$	1,05000 %	2025
2 460 000 \$	1,30000 %	2026

Prix : 98,07300

Coût réel : 1,69254 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

132 000 \$	0,50000 %	2022
134 000 \$	0,60000 %	2023
136 000 \$	0,75000 %	2024
138 000 \$	1,00000 %	2025
2 460 000 \$	1,35000 %	2026

Prix : 98,00400

Coût réel : 1,75297 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

132 000 \$	0,50000 %	2022
134 000 \$	0,65000 %	2023
136 000 \$	0,95000 %	2024
138 000 \$	1,25000 %	2025
2 460 000 \$	1,50000 %	2026

Prix : 98,15900

Coût réel : 1,87063 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC. est la plus avantageuse;

En conséquence,

Sur une proposition de : Monsieur Martin Labrecque

Appuyé par : Madame Barbara Talbot

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 3 000 000 \$ de la Municipalité du village de Warden soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) soient autorisés(es) à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE

9.3 Rapport mensuel de l'inspectrice J.Guimain et de G.Lavoie;

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil les rapports mensuels de l'inspectrice J.Guilmain et G.Lavoie.

10.LOISIRS ET CULTURE

11.PÉRIODE DE QUESTIONS

12.LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-03-042

LEVÉE

Sur une proposition de : Monsieur Jean-Claude Beaumont
appuyée par : Madame Normande Hébert
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 18h41

ADOPTÉE

Adopté ce 7 avril 2021

Robert Désilets
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Philip Tétrault
maire